

FICHE D'INSCRIPTION TCMS SKI & MONTAGNE

SÉJOUR ALPIN ST FRANCOIS-LONGCHAMP DU 14 au 21 mars 2020

Les cases bleutées sont à compléter

Si c'est la première inscription à un séjour de la saison, ne pas oublier de remplir votre fiche d'adhésion

NOM : Prénom :
Email :

Personne à contacter par les organisateurs en cas de nécessité lors du séjour :

Nom Prénom : Tél. :

Assurance obligatoire Je déclare être assuré(e) pour la pratique du ski

Dans le cas où l'assurance n'est pas active à l'inscription, ces informations seront à donner au plus tard au paiement du solde

Compagnie d'assurance : N° (sociétaire ou police d'assurance) :
Tél. assistance 24h/24 :
Signature :

Faites vos comptes :

Adhésion saisonnière à la section TCMS Ski & Montagne obligatoire :

Report du montant de votre fiche d'adhésion⁽¹⁾

Tarifs séjour : Arrhes à l'inscription de 200 €	(Solde à régler avant le 30/01/2020)	+	<input type="text"/>
		+	<input type="text"/>
Paiement ⁽²⁾ par :	Chèque <input type="checkbox"/>	CB en ligne <input type="checkbox"/>	Virement en ligne <input type="checkbox"/>
			MONTANT
			<input type="text"/> - €

(1) Si cotisation déjà payée, indiquer pour quel séjour ou motif :

(2) l'inscription est validée à l'encaissement du "MONTANT"

Les assurances FFS et FFME sont à demander et à régler à : Jean Robert BORREDON (FFS), Stéphane LESTAGE (FFME)

Nota : Les inscriptions se feront dans l'ordre de réception des fiches avec règlement (séjour et adhésion à la section)

Si vous souhaitez utiliser le paiement en ligne (CB ou virement), assurez-vous avant auprès de Nathalie QUINTANA qu'il reste de la place afin de ne pas devoir vous rembourser si le séjour est complet

Cette fiche est à envoyer à : **Nathalie QUINTANA - 25 chemin sur le Cal 81290 VIVIERS LES MONTAGNES**

Tél. : **06 76 51 45 60** Email : natjess@wanadoo.fr

En cas d'annulation du séjour par le participant, le remboursement ne sera possible qu'en fonction des frais engagés par la section auprès du prestataire.